

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 19 avril 2021

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en présentiel et par vidéoconférence, le lundi, 19 avril 2021 à 18 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
Et secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

La présente séance a dûment été convoquée par Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

**En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2021-021 du 5 avril 2021, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux y mettent fin. L'arrêté ministériel numéro 433-2021, daté du 24 mars 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la municipalité.**

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2021-04-081

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-04-082

#### **DOSSIER JURIDIQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE CONTRE CONSTRUCTION POLARIS INC. – DOSSIER 14-1473 – CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE « CRA » - TREMBLAY BOIS, AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** la sollicitation des avocats Beauvais Truchon représentant Construction Polaris inc., notre participation à une conférence de règlement à l'amiable (CRA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie adverse n'a pas d'objection à ce que le Ministère du Transport du Québec (MTQ) soit mis au courant de cette démarche et qu'il participe aux discussions de règlement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de nos avocats, Tremblay Bois, de participer à un tel exercice, puisqu'un éventuel procès dans ce dossier s'avèrera sans doute long et coûteux;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'accepter de participer à la conférence de règlement à l'amiable proposée par la partie adverse.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal –Séance extraordinaire du 19 avril 2021**

**DE** nommer Monsieur Roger Vaillancourt représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la conférence de règlement à l’amiable.

**D’inviter** le Ministère du Transport du Québec (MTQ) de prendre part à cette conférence.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-04-083**

**GAZEBO DU RUISSEAU-GAGNON – ACHAT DU TERRAIN – MONSIEUR ET MADAME GÉRARD CHASSÉ**

**CONSIDÉRANT** l’offre de vente, de la part de Monsieur et Madame Gérard Chassé, pour la somme significative d’un dollar (1,00 \$) de la parcelle du terrain où est situé le Gazebo, au Ruisseau-Gagnon;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Monsieur et Madame Chassé de payer les frais d’écoulant de cette vente telle que les frais de cadastre, de notaire et tous autres frais pouvant en découler;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** proposer à Monsieur et Madame Chassé de partager les coûts à parts égales étant donné la présence d’un contrat de location.

**ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ  
MADAME JOHANNE FILLION ÉTANT CONTRE**

**2021-04-084**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 19 avril 2021, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 46.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
Président de la séance

---

**Joyce Bérubé**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
Maire